



## Projets communaux visant à réduire les inégalités sociales de santé

Synthèse de la journée de rencontre du 12 septembre 2013  
sur le thème :

« Elus, professionnels, habitants : partenaires pour une politique communale de santé ...

...dans l'établissement d'un diagnostic

...dans le choix des priorités, des objectifs et des activités

...dans la mise en œuvre des projets. »



## Introduction

Cette journée, organisée par les CLPS de Liège, Huy-Waremme et Verviers, est une étape dans un processus de soutien aux projets visant à réduire les inégalités sociales de santé dans les communes et les CPAS de la province de Liège.

Certains de ces projets ont été financés par Fadila LAANAN, Ministre de la santé en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, les communes et les CPAS ont un rôle particulier à jouer dans ce domaine, en raison de leur proximité avec les citoyens mais également grâce à leur capacité à mobiliser des compétences qui peuvent agir directement sur différents déterminants de santé.

Plusieurs temps de rencontre entre les différents porteurs de projets communaux ont été organisés au niveau communautaire par l'asbl SACOPAR. Le dernier s'est déroulé le 24 mai 2013 avec comme thème principal : « **Favoriser l'ancrage de projets durables, qui visent la réduction des inégalités sociales de santé, au sein des politiques communales** ». Un site Internet [www.sante-communes.be](http://www.sante-communes.be) a également été créé pour centraliser et diffuser l'expérience acquise.

Au niveau local, les CLPS sont chargés d'apporter une aide méthodologique individuelle aux communes ou CPAS qui le souhaitent. De plus, chaque CLPS développe, sur son territoire, des modalités d'accompagnement spécifiques. Un réseau d'échange de pratiques a notamment été proposé aux projets de l'arrondissement de Liège. En effet, à travers le soutien de réseaux intersectoriels, les CLPS diffusent le concept et les stratégies de promotion de la santé auprès des membres afin qu'ils se les approprient dans leurs pratiques professionnelles.

La rencontre d'aujourd'hui « **Elus, professionnels, habitants : partenaires pour une politique communale de santé** » a été conçue sur base de l'évaluation de la journée du 24 mai dernier. Elle vise à poursuivre la réflexion sur l'ancrage des projets au travers de l'échange de pratiques, du partage de ressources et d'outils.

Elle est également l'occasion d'expérimenter différents outils et méthodes d'animation autour des questions de santé :

- *La santé c'est aussi* (outil de l'asbl Cultures et Santé) permet de partager ses représentations autour de la santé, de réfléchir et de définir des priorités en équipe, dans un groupe ou avec un réseau de partenaires.
- La méthode du *World Café*, expérimentée dans les ateliers d'échanges, stimule le partage de connaissances et la créativité au sein d'un groupe.

## 1. « La santé c'est aussi... » : Recueil des représentations sur base de l'outil de Cultures et Santé



« L'outil "La santé c'est aussi" permet d'introduire la « santé » au sein d'une équipe, d'un groupe, sur une commune, dans une approche qui prend en compte ce qui influence la santé de chacun, dans son quotidien.

Il vise ainsi à **promouvoir la santé** dans une approche globale et positive. Il permet d'appréhender la santé autrement, de prendre conscience de l'impact des déterminants, de partager ses représentations autour de la santé, de réfléchir et de définir des priorités d'actions, de faire émerger des solutions, de poser un regard critique sur les inégalités de santé...

L'outil se décline en plusieurs supports : **une affiche, un guide d'accompagnement, le recueil "Qu'est-ce que la santé, paroles d'habitants"**. L'outil, dans sa forme, dans les supports et les exploitations qu'il permet a été conçu pour être utilisé par des professionnels qui ne sont pas issus du champ de la santé. »<sup>1</sup>

**Pour plus d'informations sur l'outil utilisé pour le recueil des représentations :**

**[www.cultures-sante.be](http://www.cultures-sante.be)**

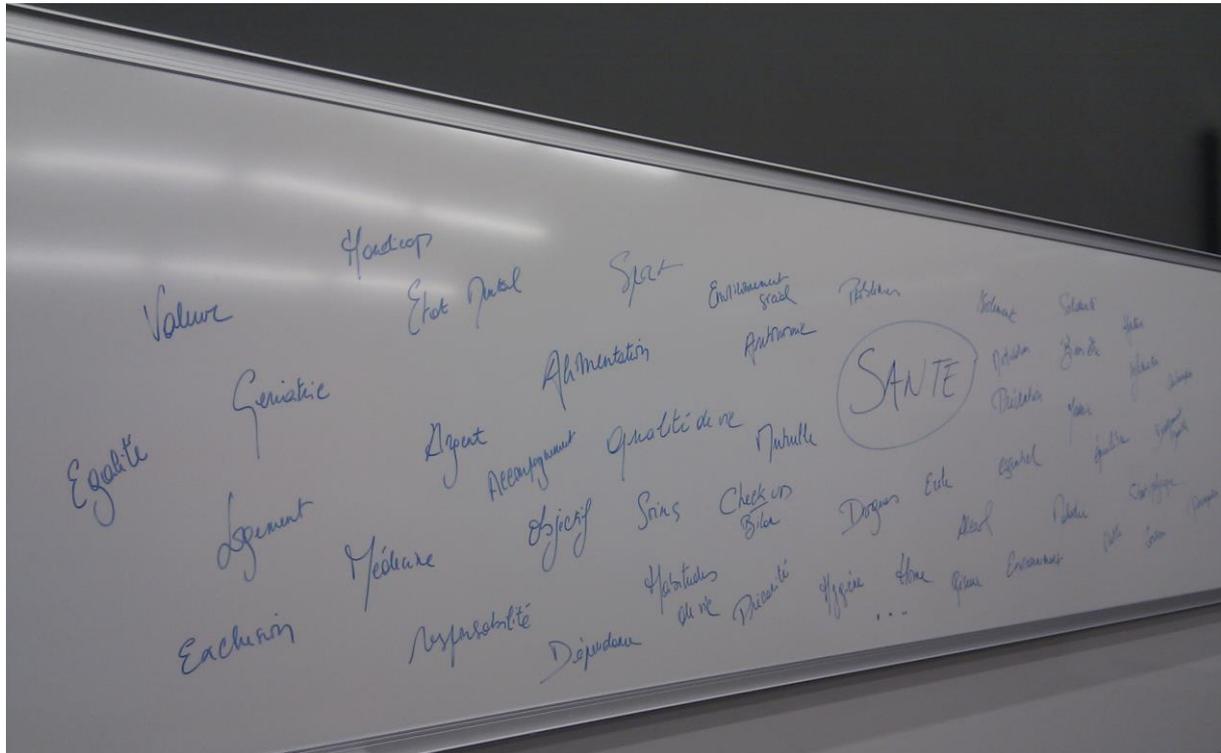
L'ensemble des supports est téléchargeable gratuitement sur le site. Le kit est également disponible dans les CLPS.

---

<sup>1</sup> [www.cultures-sante.be](http://www.cultures-sante.be)

**Phase 1 : Recueil des représentations des participants autour du mot « SANTE » :**

« Qu'est-ce que la santé ? A quoi ce mot vous fait-il penser ? » : (Brainstorming)



Autonomie	Réseau	Isolement	Participation
Environnement social	Alcool	Maladie	Développement durable
Mutuelle	Essentiel	Médecin	Contraception
Problèmes	Prévention	Solidarité	Information
Drogues	Motivation	Bien-être	Hôpitaux
Ecole	Accompagnement	Habitudes de vie	Exclusion
Check up / Bilan de santé	Sport	Qualité de vie	Logement
Précarité	Soins	Vitalité	Alimentation
Hygiène	Dépendances	Equilibre	Valeur
Gériatrie	Objectif	Etat physique	Egalité
Etat mental	Handicap	Soutien	Responsabilité
Home			Argent
			...

## Phase 2 : Recueil des représentations des participants sur les déterminants de santé

« Selon vous, qu'est ce qui influence la santé ? » (Post it)

Contexte	« J'ai décidé d'être heureux, c'est bon pour la santé... »
Environnement	Moral/Mental
Endroit où l'on vit	Information
Milieu de vie	Statut social
Environnement social, culturel, institutionnel,...	
Education	
Habitudes quotidiennes / Mode de vie / Train de vie(rythme) /Manière de vivre...	Moyens financiers
Temps	Milieu socio-économique
Equilibre physique et mental	Estime de soi
Absence de maladie	Les relations humaines
Satisfaction des besoins	Milieu de vie
Prévention	...
Thérapie	

Comme le montrent les échanges, la santé est influencée – positivement ou négativement – par de multiples facteurs : l'emploi, le logement, l'enseignement, les loisirs, les modes de vie, l'environnement... Une démarche de promotion de la santé vise à agir sur ces dimensions, appelées « déterminants de santé », pour développer une approche globale et multifactorielle de la santé.

## 2. Ateliers d'échanges sur le thème :

### « Elus, professionnels, habitants : partenaires pour une politique communale de santé »

Trois ateliers d'échanges ont été organisés ce 12 septembre 2013. Ils avaient pour but d'identifier des pistes de réflexion ou d'action permettant un ancrage durable, dans les politiques communales, de projets qui visent la réduction des ISS.

Ils étaient centrés sur la question du partenariat entre élus, professionnels et habitants.



La méthode du World Café a été utilisée car elle stimule le partage de connaissances et la créativité. Elle est particulièrement utile pour faire participer de grands groupes (plus de 12 personnes) à un processus de dialogue authentique dans le but de générer des idées, partager des connaissances et analyser des possibilités d'action.

Concrètement, le *World Café* reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes (idéalement 4 personnes) autour d'une table. A intervalles réguliers, les participants changent de table et de nouveaux groupes de 4 sont constitués. Un « hôte » reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations en cours sont alors fécondées avec les idées issues des conversations précédentes. Chaque séance de discussion dure entre 20 et 30 minutes. L'événement se termine en principe par une assemblée plénière qui reprend les idées et les conclusions principales.

**Pour en savoir plus sur cette méthode :** [http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB\\_1600\\_Outil\\_13\\_WorldCafe.pdf](http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_Outil_13_WorldCafe.pdf)

Le compte-rendu des ateliers se base sur les indications écrites des participants sur les affiches ainsi que sur les notes des trois rapporteurs. Il se structure en fonction des questions discutées lors des trois phases de débat :

1. En quoi et comment les élus, les professionnels et les habitants peuvent-ils participer à l'établissement d'un diagnostic ?
2. En quoi et comment les élus, les professionnels et les habitants peuvent-ils participer à la prise de décisions ?
3. En quoi et comment les élus, les professionnels et les habitants peuvent-ils participer à la mise en œuvre des projets ?

#### **Le partenariat pour établir un diagnostic :**

D'une façon générale, les participants ont mis en avant l'importance du diagnostic pour élaborer un projet répondant aux besoins réels du terrain. Ils soulignent aussi l'intérêt de construire ensemble ce diagnostic.

Réaliser un diagnostic pertinent demande du temps et une réelle concertation. La place de l'élu est centrale pour impulser et soutenir ce type de dynamique.

Les participants soulignent la difficulté de travailler avec un public plus fragilisé sans le stigmatiser vis à vis de la population générale.

**a. En quoi/comment les élus peuvent-ils participer à l'établissement d'un diagnostic ?**

- Avant toute chose, il faut de la part de l' élu un intérêt pour la santé, une motivation personnelle afin qu'il soutienne les projets. En effet, dans une commune, la santé n'est pas toujours un sujet prioritaire. Dès lors, Pour convaincre les responsables politiques, il est important de communiquer sur l'intérêt du diagnostic (notamment en terme de visibilité). Il faut également que le porteur de projet rencontre avec une réflexion aboutie, et propose un projet qui aura des retombées.
- L' élu ayant un rôle de décideur et une vision plus budgétaire, son accord est indispensable à la mise en œuvre des projets.
- Il est important que l' élu soit lui-même « acteur » à l' écoute des travailleurs sociaux et de la population.
- L' élu peut être un moteur pour le déroulement d' une démarche de récolte d' information et même un facilitateur dans le sens où il invite les citoyens. Il est important qu' il se manifeste lors des réunions citoyennes et qu' il collabore avec le porteur de projet. Cela permet de légitimer le travail et cela permet une prise de décision plus rapide et plus pertinente.

**b. En quoi/comment les professionnels peuvent-ils participer à l'établissement d'un diagnostic ?**

- Grâce à leur connaissance du terrain, les professionnels peuvent utiliser les dynamiques locales préexistantes pour établir un diagnostic (par exemple : Conseil Consultatif des Aînés, ...). Ces lieux de concertation permettent de relayer en partie la parole de la population.
- Il reste difficile pour les acteurs de terrain d' aller à la rencontre des besoins de certains publics, en particulier les publics plus précarisés.

**c. En quoi/comment les habitants peuvent-ils participer à l'établissement d'un diagnostic ?**

- On constate qu' il est très complexe de travailler directement avec les citoyens pour récolter les besoins et qu' il est plus facile de le faire par le biais des participants à un projet existant. Dans ce cas cependant l' échantillon n' est pas tout à fait représentatif de la population générale.
- Les lieux de concertation comme, par exemple, un Conseil Consultatif des Seniors permettent d' approcher les besoins par le biais des professionnels.
- Certaines démarches concrètes ont été suggérées pour récolter les besoins de la population :

- Organiser des soirées pour rencontrer, de manière ludique, la population (outil Quizz),
- via des réunions fonctionnant sur le principe "Tupperware" c'est à dire quelqu'un invite un ami qui invite un ami,...
- Travailler avec des "citoyens ressources" comme par exemple les présidents de comité de quartier ou via des groupes existants (via des clubs,...)

<b>Le partenariat dans la prise de décisions concernant les priorités et objectifs :</b>
--

Dans un projet communal, la place du représentant politique est centrale dans le processus de décision. Les participants relèvent toutefois l'intérêt d'une prise de décision collective et d'une implication de tous les acteurs à chaque étape du projet.

**a. En quoi/comment les élus peuvent-ils participer à la prise de décisions ?**

- De par leur fonction, les élus sont incontournables dans la prise de décision. Ils donnent les lignes directrices sur les projets qu'ils souhaitent développer. In fine, ce sont les élus qui décident.
- Ils connaissent la vie politique de la commune, ils ont une meilleure vue d'ensemble des enjeux que les acteurs de première ligne. Cette position leur permet parfois de débloquer certaines situations difficiles.
- L'élue est un facilitateur pour la mise en oeuvre d'un projet, surtout lorsqu'il est impliqué dans le processus. Son implication évite l'essoufflement et permet aux partenaires de poser directement des questions quant à la motivation des décisions.
- Sa participation permet de créer du lien et d'être à l'écoute de la population. L'aspect relationnel et humain joue un rôle important.

**b. En quoi/comment les professionnels peuvent-ils participer à la prise de décisions ?**

- Les acteurs de terrain peuvent se servir des structures et dynamiques existantes (interservices, partenariat, coordination, ...) pour réfléchir ensemble autour du projet. Les réseaux sont une ressource pour le diagnostic et la prise de décision.
- Les professionnels ne sont pas toujours impliqués dans les décisions, on les sollicite souvent dans un deuxième temps, pour mettre en oeuvre le projet. Ce manque de concertation génère parfois une réticence des partenaires à s'impliquer. Au contraire, lorsque les différents partenaires peuvent prendre part à la décision, cela renforce leur motivation et leur participation.

### **c. En quoi/comment les habitants peuvent-ils participer à la prise de décisions ?**

- Ce sont souvent les mêmes personnes qui sont sollicitées, les habitants connus des services et qui participent déjà à de nombreuses activités.
- Il serait très intéressant que les habitants, puisqu'ils ont exprimé des besoins, participent à la prise de décision.
- La participation des habitants permet de faire des réajustements du projet en cours de route.
- Il faudrait davantage d'outils qui suscitent la participation citoyenne. Les expériences telles que des ateliers cuisine ou la création d'un lieu santé vont dans ce sens.

<b>Le partenariat dans la mise en œuvre des projets :</b>
---

Pour maintenir les activités dans le temps et assurer une certaine pérennité des projets, les participants identifient deux leviers importants : une communication efficace entre partenaires et un cadre qui encourage la participation de la population.

### **a. En quoi/comment les élus peuvent-ils participer à la mise en œuvre des projets ?**

- Les élus sont parfois moteurs et initiateurs de projet, en particulier lorsqu'il existe un Echevinat de la santé. Dans les petites communes, cela dépend des moyens que l'on veut accorder à la santé.
- Pour obtenir un soutien, le projet doit rejoindre l'intérêt politique et amener une certaine visibilité.
- Pour susciter le partenariat, les acteurs de terrain doivent communiquer avec les élus et être proactifs : les inviter aux manifestations, les tenir informés de l'évolution du projet, faire preuve de transparence. Les professionnels devraient plus considérer les élus comme des partenaires.
- Il est important aussi que les élus montrent une réelle collaboration au projet et ne soient pas uniquement présents "sur papier". Leur présence lors de certaines activités montre qu'ils soutiennent le projet. Cette rencontre plus informelle avec la population est aussi l'occasion d'un contact différent avec les citoyens.
- Certains outils peuvent être utiles pour renforcer la collaboration : charte de communication, agenda partagé, ...
- L'élue peut également jouer un rôle dans la diffusion du projet, par exemple pour faire connaître les activités mises en place.

## **b. En quoi/comment les professionnels peuvent-ils participer à la mise en œuvre des projets ?**

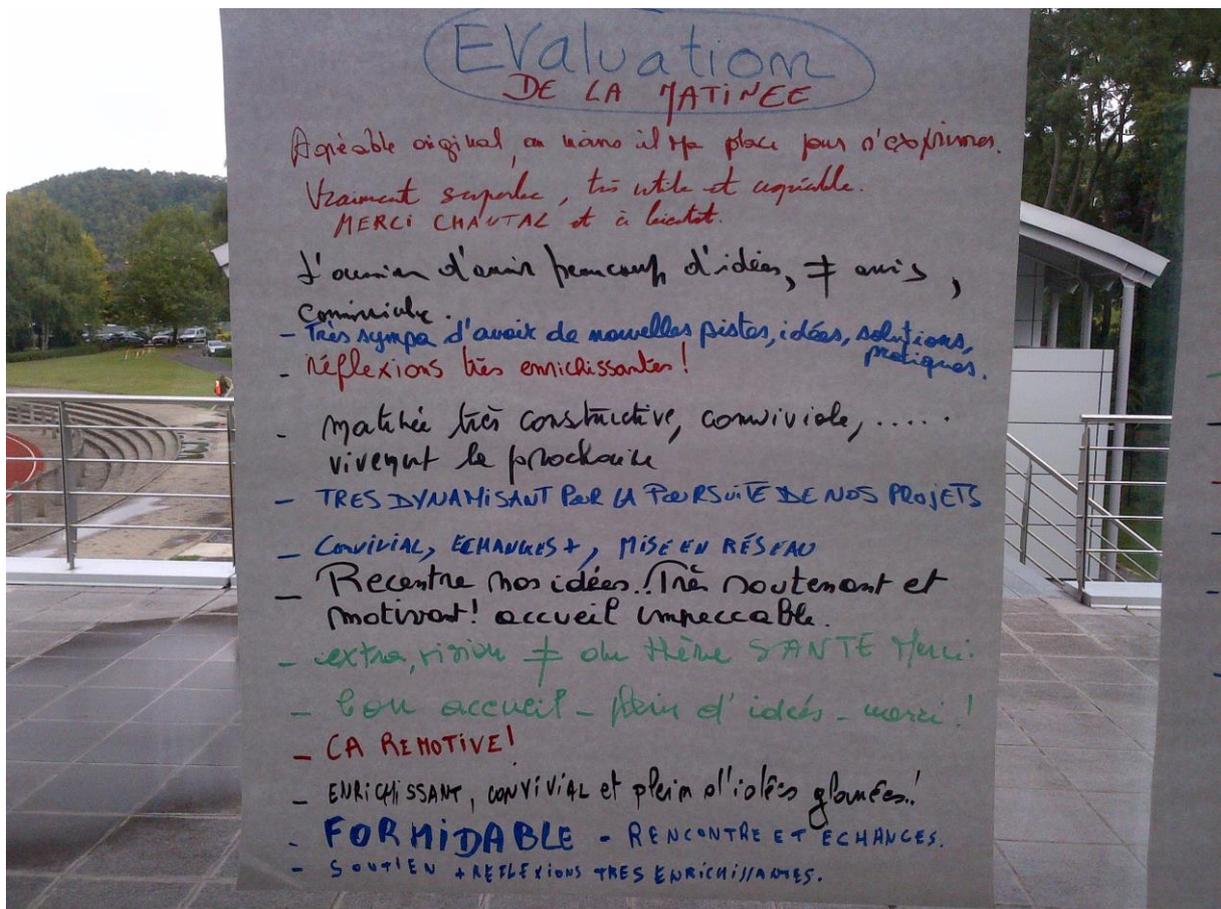
- De nombreux professionnels s'interrogent sur les modalités qui permettent de mobiliser le public autour d'un projet.
- Des leviers sont identifiés :
  - o Nécessaire d'inclure tous les partenaires dès le début du projet si on veut maintenir leur adhésion et favoriser le partenariat. Si on les invite seulement au moment de la réalisation des activités, ils risquent de ne pas être preneur du projet.
  - o Ne pas figer notre projet pour pouvoir réintroduire d'autres populations.
  - o Les acteurs locaux participant au projet doivent être choisis en fonction des objectifs du projet. Les partenaires doivent se retrouver dans le projet.
- Lorsque c'est le CPAS qui invite les habitants pour la mise en œuvre du projet, cela bloque certaines personnes.

## **c. En quoi/comment les habitants peuvent-ils participer à la mise en œuvre des projets ?**

- On constate que les acteurs de terrain travaillent souvent avec le même groupe d'habitants (notamment des « personnes-clés » parmi la population).
- Comment mobiliser d'autres personnes ?
- Les citoyens sont souvent invités à participer à des activités ou projets déjà construits. Ils sont donc conviés à une place de "simple consommateur". Dès lors, il est compliqué de leur demander plus d'implication et de participation.
- Il faut être attentif aux besoins non exprimés et ne pas figer le projet.

Pour conclure, chacun reconnaît l'importance (et la difficulté) d'identifier les besoins réels de la population afin d'élaborer un projet qui ait du sens. Le partenariat entre élus, professionnels et habitants, dès la phase de diagnostic, est un atout pour les projets. Cela positionne chacun en tant qu'acteur et suscite la participation. La prise de décision collective renforce également l'adhésion de chacun au projet. Le contexte communal présente certaines particularités. La santé n'est pas toujours une priorité. Pour obtenir un soutien, le projet doit rejoindre l'intérêt politique et amener une certaine visibilité. De par sa fonction, le représentant politique dispose d'une bonne connaissance des enjeux et il détient le pouvoir de décision. Dès lors, un cadre clair de collaboration et des outils de communication efficaces entre élus et professionnels constituent des atouts indispensables.

### 3. Evaluation de la matinée par les participants



## ANNEXE 1 : Les Inégalités sociales de santé en quelques mots 2

Des différences de santé sont observées entre individus ou groupes d'individus en fonction de divers facteurs comme le genre, l'âge, le revenu, la profession, le quartier de résidence, le bagage génétique ou les habitudes de vie. Ces différences, même associées à des variables sociales, ne deviennent des inégalités sociales de santé (ISS) que si elles sont systématiquement distribuées d'une manière inégale dans la population en fonction de variables qui reflètent le statut socio-économique.

Les inégalités sociales de santé réfèrent donc aux disparités observées quant à l'état général de santé entre les groupes sociaux (*De koninck, et al, 2008*)<sup>3</sup>. Elles sont donc de véritables iniquités de santé (*Braverman et Gruskin, 2003*)<sup>4</sup>.

Les ISS se distinguent des inégalités de santé qui ne relèvent pas de la justice sociale (par exemple : inégalités de santé entre jeunes et personnes âgées).

Les disparités observées dans l'état de santé entre les groupes sociaux sont la conséquence d'une distribution inégale et injuste des déterminants sociaux de la santé. Cette distribution inégale et ses différentes manifestations de fragilité sociale ne sont ni naturelles, ni inévitables.

En Fédération Wallonie Bruxelles, le concept d'ISS se concrétise très clairement dans la réalité du travail de nombreux professionnels : ils y associent des déterminants sociaux qui influencent la santé des personnes et des populations qu'ils rencontrent.

Les principaux déterminants mis en évidence sont :

- liés aux ressources personnelles principalement, les ressources financières, les revenus, le statut socio-économique, le niveau d'instruction,
- d'ordre structurel : l'accès aux offres de soins de santé, à la culture et à un environnement matériel favorable,
- liés à l'environnement social, à l'accès culturel aux ressources de santé.

---

<sup>2</sup> **La réduction des inégalités sociales de santé, un défi pour la promotion de la santé.** Conseil Supérieur de Promotion de la santé, Avril 2011.

<sup>3</sup> De Koninck M., Disant M.J., Paquet G.&alii. **Santé: pourquoi ne sommes-nous pas égaux? Comment les inégalités de santé se créent et se perpétuent?** Québec. Institut national de santé public du Québec : 2008. [http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/794\\_Inegalites\\_sociales\\_sante.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/794_Inegalites_sociales_sante.pdf)

<sup>4</sup> Braverman P., Gruskin. **Defining equity in health.** *Journal of Epidemiology and Community Health.* 2003, **57:254-258.**

Ces facteurs explicatifs de la santé et du bien-être sont appelés "déterminants sociaux de la santé". (Goldberg et al, 2002<sup>5</sup>). Ainsi la cause des ISS serait la distribution inéquitable des déterminants sociaux de la santé (REFIPS, 2009<sup>6</sup>).

Pour réduire les ISS, il faut sortir de la seule dimension sanitaire pour arriver à une prise en compte de tous les facteurs environnementaux qui agissent défavorablement en amont. Des actions dans le champ du logement, de l'emploi, de l'éducation, de tout ce qui concerne l'autonomie sociale auront un impact sur la santé. Par ailleurs, des actions dans le domaine de la santé, en général, sont à mener pour réduire les ISS : amélioration de l'accès aux soins de santé (couverture sociale et coût des soins), aux offres de prévention et de promotion de la santé.

Ainsi les pistes d'intervention peuvent concerner le niveau macro-et/ou micro-social:

- stratégies macro-sociales: sensibilisation et plaidoyer politique, obtention de mandat pour un travail intersectoriel, démocratisation de l'éducation, couverture sociale, renforcement de ressources et des capacités pour l'action locale,...
- stratégies micro-sociales : empowerment (capacité à dire et à agir), approches participatives centrées sur les citoyens, ancrage sur les besoins des publics cibles, approches fondées sur les atouts, renforcement des capacités de collaboration,...

---

<sup>5</sup> Goldberg M., Melchior M., Leclerc A. et Lert F. **Les déterminants sociaux de la santé: apports récents de l'épidémiologie sociale et des sciences sociales de la santé.** Sciences Sociales et Santé. 2002, 20 (4): 76-127.

<sup>6</sup> Site du REFIPS: réseau francophone international pour la promotion de la santé. Lieu d'échanges et d'entraide pour les professionnels de la santé intéressés par la promotion de la santé de leurs communautés respectives <http://www.refips.org>

## ANNEXE 2 : Etapes méthodologiques pour construire un projet de promotion de la santé

### 1. Analyse de la situation, de la problématique :

Le diagnostic est un état des lieux de la situation pour laquelle vous souhaitez agir. Cette étape permet de recueillir une multiplicité de points de vue sur la problématique et le public et d'identifier les ressources (financières, humaines, matérielles) disponibles. Le diagnostic pose la question de santé dans sa complexité :

- Quel est le problème que l'on cherche à résoudre?
- Pour quel public?
- Quel est son ampleur?
- Quels sont les facteurs qui influencent ce problème?
- Y a-t-il une demande du public?
- ...

### 2. Définition des objectifs :

Formuler des objectifs permet de concrétiser une idée en (d)écrivant le résultat à atteindre à travers l'ensemble des actions qui sont menées. Ils permettent de répondre à la question suivante : « Quels sont les changements attendus suite au projet ? » Les objectifs donnent un cadre et fixent les limites du projet. Les objectifs généraux indiquent les buts et intentions générales du projet. Les objectifs opérationnels sont centrés sur l'action, ils précisent de manière très concrète le plan d'action, la(les) méthode(s) employée(s), les publics concernés, les délais et les résultats attendus. Les objectifs opérationnels doivent renvoyer à des données observables, dans une durée précise, avec des conditions de réussite clairement énoncées. Les objectifs peuvent être fixés à court, moyen et long terme.

### 3. Elaboration de stratégies et d'activités :

Cette étape permet de définir les modalités d'intervention c'est-à-dire comment on va agir, ce que l'on va faire :

- Quel est le processus à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs?
- Concrètement, quelles sont les activités qui seront mises en place?
- Comment ces activités seront-elles planifiées?
- Avec qui collaborer pour développer ces activités?
- Quel rôle le public va-t-il jouer?
- ...

### 4. Evaluation :

Evaluer permet de faire le bilan des actions réalisées du point de vue de leur déroulement et des résultats obtenus et, de cette façon, de déterminer si on a atteint les objectifs fixés au départ du projet. L'évaluation permettra aussi de renouveler les actions en les améliorant et en tenant compte des difficultés rencontrées.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de projet en promotion de la santé :

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1250.pdf>

[http://www.poleressources95.org/publications/outils\\_guides\\_detail-126-methodologie-de-projet---fiches-pratiques.html](http://www.poleressources95.org/publications/outils_guides_detail-126-methodologie-de-projet---fiches-pratiques.html)

## ANNEXE 3 : Pistes de financement des projets communaux de santé :

Les aides mises en avant ci-dessous ne se veulent pas exhaustives. Elles sont issues en partie du « *Guide pratique et méthodologique de recherche de fonds sur Internet – A l’usage des asbl et des pouvoirs locaux* ». <sup>7</sup>

Les aides octroyées par le secteur public peuvent être variées et aller d’une aide matérielle (tarif préférentiel pour une location de salle, de matériel, aide à la promotion du projet, ...) à une aide financière (subside de fonctionnement, subside de projet, appel à projet, prix, convention, contrat programme, ...).

### La Province de Liège :

La Province de Liège peut soutenir les communes ou associations sous forme d’une aide logistique ou financière. Elle intervient notamment pour des projets de promotion de la santé. Plus d’informations sur le site : <http://www.provincedeliege.be/fr/aideetsubsidés>

### La Fédération Wallonie-Bruxelles :

Les projets qui s’inscrivent dans le cadre de la promotion de la santé peuvent adresser une demande de subvention à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La présentation du dossier doit respecter un canevas de rédaction spécifique. Pour les promoteurs qui le souhaitent, les CLPS peuvent apporter un soutien pour élaborer le dossier.

Plus d’informations sur le site : <http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=3682>

### La Wallonie :

- **Les Prix Egal’itude de la Wallonie** : Ces prix récompensent des acteurs privés ou opérateurs publics ayant une politique exemplaire, originale ou encourageante en faveur de l’égalité des chances en Région wallonne. Ces prix comportent trois catégories : Prix de l’égalité des chances – Prix de l’action sociale – Prix de l’intergénérationnel.

Plus d’informations sur le site : <http://egalitude.be>

- **L’Agence Wallonne pour l’Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH)** : Dans le domaine du handicap, de nombreuses associations ou fondations lancent, chaque année, des appels à projets en vue de concrétiser ou de récompenser des initiatives de terrain qui visent une meilleure intégration des personnes handicapées. L’AWIPH lance également plus occasionnellement des appels à projets en fonction de certaines thématiques.

Plus d’informations sur le site : [http://www.awiph.be/actualites/appel\\_a\\_projets/index.html](http://www.awiph.be/actualites/appel_a_projets/index.html)

---

<sup>7</sup> NANIOT T, Guide pratique et méthodologique de recherche de fonds sur Internet. A l’usage des asbl et des pouvoirs locaux. Bruxelles. Academia-Bruylant : 2010.

### **Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme :**

Le Centre octroie des subsides, notamment aux communes et CPAS, via le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (F.I.P.I.). Celui-ci a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel. Depuis 1993, le secrétariat du FIPI est assuré par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Plus d'informations sur le site : <http://www.diversite.be/>

### **Les appels à projets de la Fondation Roi Baudouin :**

Chaque année, la Fondation soutien des projets et organisations contribuant à l'amélioration des conditions de vie de la population. Parmi ses domaines d'action, on retrouve notamment la pauvreté, la justice sociale, la santé et les inégalités de santé, l'engagement locale et les quartiers. Son site Internet <http://www.kbs-frb.be/index.aspx?langtype=2060> mentionne les différents appels à projets lancés par la Fondation.

### **La Loterie Nationale :**

La Loterie Nationale octroie des subsides à différents secteurs d'activités à vocation humanitaire, sociale, sportive, culturelle, scientifique ou favorisant le prestige national. Plus d'informations sur le site :

<http://www.loterie-nationale.be/FR/Subsides/DemandeDeSubsides/default.aspx>



### **Centre liégeois de Promotion de la santé**

Place de la République Française 1 - 4000 Liège

Tél : +32(0)4/349.51.44 – Fax : +32(0)4/349.51.30

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h **sur rendez-vous**

Adresse courriel : [promotionsante@clps.be](mailto:promotionsante@clps.be)

Site internet : [www.clps.be](http://www.clps.be)



### **Centre local de promotion de la santé de Huy- Waremme**

Chaussée de Waremme, 139 - 4500 Huy

Tél : +32(0)85/25.34.74 - Fax : +32(0)85/25.34.72

Adresse courriel : [clps.hw@ping.be](mailto:clps.hw@ping.be)

Site internet : [www.clps-hw.be](http://www.clps-hw.be)



### **Centre verviétois de Promotion de la santé**

Rue de la Station 9 - 4800 Verviers

Tél : +32(0)87/35.15.03. Fax: +32(0)87/35.44.25.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 é 12h00 & de 13h00 a 16h30

Adresse courriel : [secretariat@cvps.be](mailto:secretariat@cvps.be)

Site internet : [www.cvps.be](http://www.cvps.be)